



Compte-rendu des délibérations du collège

Jeudi 7 avril 2011

Le jeudi 7 avril 2011 le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté les décisions suivantes :

- ❖ Décision n°2011-030 relative à la modification de l'actionnariat de l'opérateur agréé SPS BETTING FRANCE
- ❖ Décision n°2011-031 relative à la déclaration d'un nom de domaine additionnel pour l'opérateur agréé FRANCE PARI (0015-PS-2010-06-07)